

Loi

Générale

modern

Loi n° 164/AN/81 portant approbation du Cahier des Charges des Lotissements de la Poudrière et du Quartier 7 Sud.

n° 164/AN/81

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication
9 février 1981

Numéro JO
n° 5 du 01/03/1981

Date du numéro
1 mars 1981

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

VISAS

V Les lois constitutionnelles n°77-001 et 77-002 du 27 juin 1977

V Le décret n°78-072/PR du 2 octobre 1978 portant nomination des membres du Gouvernement

V La délibération n°208/6ème du 27 juillet 1967 fixant les modalités d'approbation des plans d'Urbanisme

V La délibération n°470/6ème L du 20 avril 1968 portant approbation du plan Directeur d'Urbanisme de Djibouti.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est promulguée l'Urbanisme des Lotissements dit « de la Poudrière et du Quartier 7 Sud » conformément au Cahier des Charges et aux Plans joints à la présente Loi.

Article 2

La présente loi sera publiée, au Journal Officiel de la République de Djibouti, dès sa promulgation.